

Appel à candidature Artiste dans le cadre du projet

« Spectacle Hors les murs »

Présentation

Le Fonds de dotation d'Alpes Isère Habitat s'adresse à tous les Artistes de la région Auvergne Rhône-Alpes pour un projet « hors les murs » aux pieds de nos résidences installées sur l'ensemble du département de l'Isère.

Nous recherchons des Artistes professionnels et amateurs proposant un spectacle en extérieur.

Musiciens, Comédiens, circassiens, humoristes... nous pourrons retenir jusqu'à 7 propositions artistiques.

<u>Période</u>: Eté 2021 (dates à définir avec les Artistes)

<u>Lieux</u>: Plusieurs espaces extérieurs au pied de résidences de notre parc immobilier situés dans le département de l'Isère. (ex : Echirolles, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Chasse sur Rhône, Fontaine)

Format : Durée du Spectacle entre 45mn et 1h30.

Conditions techniques : Autonomie des artistes

Date limite candidatures : 23 avril 2021 Les lauréats seront connus début Mai.

- > Formulaire de candidature
- > Règlement

Règlement

Contexte

Le Fonds de dotation Alpes Isère Habitat a pour ambition de favoriser l'accès à la culture notamment en permettant aux locataires de découvrir des projets culturels de la région. C'est dans ce contexte lié à la crise sanitaire, qui a entraîné la fermeture de nombreux équipements culturels et notamment les théâtres et salles de spectacles... et privé les artistes d'opportunités professionnelles, que nous avons imaginé un nouveau format.

Des spectacles « hors les murs », dans les résidences, proposant différentes disciplines et thématiques dans une volonté de soutien à la création et dans le but de soutenir la culture en luttant contre la morosité actuelle, voire de faire découvrir des formes d'art inconnues.

Au regard du contexte sanitaire, des espaces extérieurs permettant de voir le spectacle depuis son balcon ou sa fenêtre sont privilégiés.

Dates

Les spectacles retenus dans le cadre de cet appel à candidature seront présentés durant l'été 2021 (juin à août). Les dates seront à planifier avec les Artistes selon leurs disponibilités et en fonction des actualités des territoires.

Lieux

Les représentations auront lieu dans des espaces extérieurs de plusieurs résidences d'Alpes Isère Habitat situées sur tout le territoire Isérois.

Propositions attendues

- Les projets peuvent être proposés par un artiste ou un collectif d'artistes ou une association.
- Les projets doivent être en adéquation avec les lieux proposés et adaptés aux conditions évoquées (spectacle en extérieur).

Entre 1 et 7 projets seront retenus, pour une ou plusieurs résidences.

- Les spectacles peuvent être de différentes natures : danse, musique, cirque, humour, théâtre, etc.
- Les spectacles peuvent être préexistants au projet, ou imaginés pour cette occasion.
- Sont attendues des propositions positives, source de joie et de gaieté.
- Tous les matériaux sont acceptés mais ils ne doivent pas poser de problème pour leur mise en place, ni altérer durablement la structure du lieu, ni présenter une extrême fragilité, ce en raison notamment des conditions météorologiques.
- Les spectacles ne doivent représenter aucun danger pour les spectateurs et ne doivent être composé d'aucune forme de violence, rejet ou discrimination.
- Les spectacles retenus auront lieu en extérieur, avec potentiellement un public « à distance », spectateurs depuis les balcons ou fenêtres (selon contexte sanitaire)

Organisation et conditions

- Concernant les professionnels : Les projets retenus feront l'objet d'un contrat liant l'artiste ou le collectif d'artistes au Fonds de dotation Alpes Isère Habitat
- Concernant les amateurs : La représentation en public effectuée par un artiste amateur ou par un groupement d'artistes amateurs et organisée dans un cadre non lucratif, (L. 7121-3 et L. 7121-4 du Code du travail)
- Alpes Isère Habitat ne dispose pas de matériel artistique (scène, matériel audio, lumières, etc..), les Artistes devront être autonomes sur leurs besoins techniques.
- Le montage et démontage du matériel sera assuré par l'Artiste ou le collectif d'Artistes le jour de la représentation.
- Les lieux extérieurs proposés dans le cadre de ce projet étant accessibles 7 jours sur 7 et 24h sur 24, la sécurité du matériel ne sera pas assurée par le Fonds de dotation Alpes Isère Habitat.
- Les artistes retenus s'engagent à accepter toute forme de promotion de l'évènement : vidéos, photos, reportage, interview, etc. Une communication pourra être réalisée dans les supports de communication (journal, newsletter, emailing) et sur les sites internet et réseaux sociaux d'Alpes Isère Habitat et de son Fonds de Dotation avant, pendant et après l'événement.
- Seront examinées toutes les propositions pour lesquelles le formulaire de candidature (lien ci-dessous) aura été correctement complété et qui remplissent les conditions détaillées dans ce présent document. A noter que les frais ou cachet demandés sont à préciser dans le formulaire de candidature.

Formulaire de Candidature

Afin de déposer votre candidature, merci de remplir le formulaire de candidature :

lien vers formulaire

Date limite de candidature

La date limite pour candidater a été fixée au 23 avril 2021. Les lauréats seront connus début Mai.

Modalité de sélection des projets

Une commission de sélection composée de représentants du Fonds de Dotation, représentants de locataires et de salariés Alpes Isère Habitat, de partenaires culturels et financiers se réunira afin de sélectionner les propositions retenues.